



**PROCÈS-VERBAL
DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE 26 FÉVRIER 2018**

Ont répondu à l'appel : M. Jean Cormier
M^{me} Nathalie Dorais-Pagé
M. Gaétan Gagnon
M^{me} Lyne Guérin
M^{me} Jacinthe Malo
M^{me} Corinne Payne
M. Kévin Roy
M. Marc Patrick Roy
M^{me} Marie-Hélène Talon
M. Daniel Zigby, à 20 h 15

M^{me} Lyne Deschamps LL.B. M. Sc., conseillère cadre

Lundi 26 février 2018, 19 h 30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance sous la présidence de M^{me} Corinne Payne.

Le secrétaire d'assemblée enregistre les présences. Le quorum ayant été constaté, la séance est déclarée légalement constituée.

2. DIRECTION GÉNÉRALE

À la suite des discussions,

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Émilie Foster.

En conséquence,

RÉSOLUTION #1802 — CE — 1317

Il est proposé par M^{me} Marie-Hélène Talon
Secondé par M. Gaétan Gagnon
Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du Comité exécutif nomment M^{me} Lyne Deschamps pour occuper le poste par intérim à la direction générale à la FCPQ de manière indéterminée;

QUE M^{me} Deschamps puisse s'adjoindre toute ressource nécessaire à l'exercice de son mandat et qu'elle en fasse une reddition auprès de la présidence;

QUE M^{me} Lyne Deschamps soit autorisée à signer tout document engageant la FCPQ, tant de nature financière que contractuelle selon les conditions usuelles de la FCPQ;

QUE deux signatures apparaissent sur les chèques de la FCPQ;

QUE les personnes autorisées à signer les chèques soient, d'une part, M^{me} Corinne Payne, présidente, ou M Kevin Roy, trésorier, et d'autre part, M^{me} Lyne Deschamps, directrice générale, ou M. Jean-François Rioux, cadre, et M^{me} Hélène Bérubé, employée à la comptabilité à la FCPQ, en cas d'incapacité de la direction générale;

QUE la signature de M^{me} Lyne Deschamps, directrice générale ou de M. Jean-François Rioux ou de M^{me} Hélène Bérubé, soit manuscrite.

ADOPTÉ

ET

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Émilie Foster.

En conséquence,

RÉSOLUTION #1802 — CE — 1318

Il est proposé par M^{me} Corinne Payne
Et résolu à l'unanimité

QUE toute carte de crédit VISA et MASTERCARD émise au nom de M^{me} Émilie Foster soit annulée;

QU'UNE carte de crédit VISA et une carte de crédit MASTERCARD soit émise au nom de M. Jean-François Rioux;

QUE la limite de crédit pour la carte de crédit VISA de M. Jean-François Rioux soit maintenue à 20 000 \$;

QUE la limite de crédit pour la carte de crédit MASTERCARD de M. Jean-François Rioux soit maintenue à 10 000 \$;

QUE M^{me} Lyne Deschamps, directrice générale, et M^{me} Hélène Bérubé, responsable à la comptabilité, soient les personnes autorisées à apporter les modifications au compte VISA et MASTERCARD de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);

QUE M^{me} Hélène Bérubé soit la personne autorisée à recevoir la correspondance de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) pour les comptes VISA et MASTERCARD.

ET

CONSIDÉRANT le nouveau mandat de M^{me} Lyne Deschamps.

RÉSOLUTION — # 1802 — CE — 1319

Il est proposé par M. Gaétan Gagnon
Secondé par M. Marc Patrick Roy
Et résolu à l'unanimité

QUE la Présidente soit mandatée pour négocier une entente financière avec M^{me} Deschamps.

ADOPTÉ

3. FIN DE LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

RÉSOLUTION – #1802 – CE – 1320

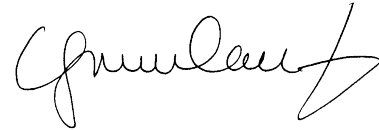
Il est proposé par M^{me} Corinne Payne
Et résolu à l'unanimité

DE mettre fin à la conférence téléphonique. Il est 21 h.

ADOPTÉ



Corinne Payne, présidente



Lyne Deschamps, secrétaire d'assemblée

LISTE DES ANNEXES